

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 25 FÉVRIER 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 18 février 2025
Date de publication 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Pascale PETIT, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE** donne pouvoir à **Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM** donne pouvoir à **Régis RENARD, Karine VERVISCH** donne pouvoir à **Evelyne BOCQUET.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : 07 : AVANCE SUBVENTION BFC**  
**N° de délibération : 07\_25022025**

**N°07 : AVANCE SUBVENTION BFC**  
**Rapporteur : Monsieur Régis RENARD**

Le rapporteur informe le conseil municipal que nous avons reçu de la part du club de football, le BFC une demande de versement anticipée d'une partie de leur subvention annuelle afin de pouvoir honorer le paiement de leur appel de cotisation de la ligue. Pour faire droit à leur demande, il convient de voter, par avance, l'attribution d'une subvention pour l'année 2025.

Pour rappel les subventions attribuées au BFC pour l'année 2024 étaient les suivantes :

- 15 000 € de subvention ordinaire

Leur besoin de trésorerie pour régler leur échéance à venir est de 5 000 €, il est donc proposé de leur attribuer, par avance, une subvention de ce montant qui sera déduit du montant de leur subvention 2025 totale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** la subvention suivante à l'association BFC : 5 000 € de subvention ordinaire (qui seront déduits de leur subvention annuelle totale)
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au Budget 2025.

Fait à Bar-sur-Aube, le 25 février 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Handwritten initials 'PB' in blue ink.

M<sup>me</sup> Simone DEVAZ, secrétaire de séance

Handwritten signature 'J. Valens' in blue ink.